

16/03/2011

Fête nationale

La fête nationale du Premier août se réfère au Pacte de 1291 (Pactes fédéraux), mais elle n'est célébrée que depuis 1891, ce qui s'explique par deux raisons principales. D'une part, on plaça jusqu'au XIX^e s. la fondation de la Confédération au 8 novembre 1307, date du serment du Grütli selon Aegidius Tschudi. Le document de 1291 ne fut redécouvert qu'au XVIII^e s. Johann Heinrich Gleser publia sa version latine originale en 1760, mais sans lui donner la valeur d'une "charte de fondation". D'autre part, le besoin de marquer les centenaires, tout évident qu'il paraisse aujourd'hui, est récent. Dans les fêtes annuelles du souvenir (Commémoration de batailles), la conscience du temps passé et de la profondeur historique jouait peu de rôle. Fils de l'optimisme modernisateur et compagnon du progrès scientifique, l'historisme du XIX^e s., qui voulait mieux connaître le passé pour mieux s'en distancer, créa le désir de commémorations historiques. On songea d'abord à des batailles ou à l'adhésion des cantons à la Confédération. Prévu pour 1891, les sept cents ans de la ville de Berne inspirèrent, peu avant cette date, l'idée de fêter le six centième anniversaire du Pacte de 1291, choisi comme acte de naissance plutôt que le serment de 1307. Pour la bourgeoisie de l'époque, un document fondateur juridiquement achevé était préférable à une conspiration révolutionnaire. La fête nationale de 1891 fut considérée comme un événement exceptionnel. On ne pensa à la célébrer annuellement qu'à partir de 1899, lorsque le Conseil fédéral invita les cantons à organiser des sonneries de cloches le soir du 1^{er} août, sous la pression des Suisses de l'étranger qui voulaient avoir une sorte de Quatorze-Juillet ou d'"anniversaire du Kaiser" (le 27 janvier, jour de naissance de Guillaume II). Un feu de joie, une allocution devinrent les points forts de la fête, à quoi s'ajoutèrent un cortège aux lampions et, de plus en plus fréquemment, un feu d'artifice. La fête nationale suisse resta longtemps un jour ouvrable: travailler normalement à une telle occasion passait pour un trait du caractère helvétique. Puis certains cantons considérèrent l'après-midi ou la journée entière comme fête légale. Une initiative populaire lancée par le parti des Démocrates suisses à l'occasion de la manifestation de 1991, acceptée le 26 septembre 1993 par 83,8% des votants, fit du Premier août un jour férié dans toute la Suisse.

Bibliographie

- *Atlas folk.*, commentaire, 1^{re} partie, 841-866
- G. Kreis, *Der Mythos von 1291*, 1991
- C. Santschi, *La mémoire des Suisses*, 1991
- A. Saurma, *Das Bild der Schweiz in den Bundesfeierbetrachtungen seit 1945*, 1991
- C. Merki, *Und wieder lodern die Höhenfeuer*, 1995

Auteur(e): Georg Kreis / PM